

Entre Nous

N° 39
Juin 1999

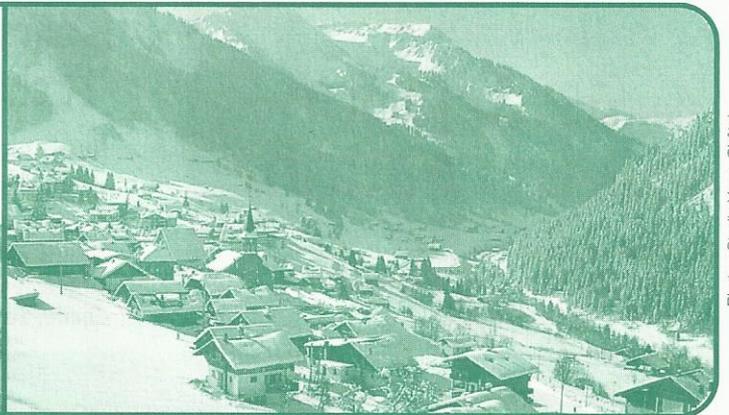


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL - B.P. n°34 - 74390 CHÂTEL

La réunion d'été du 5 août 1999

COMME d'habitude, la traditionnelle réunion d'information aura lieu en plein air (si le temps le permet), le 5 août prochain. Nous vous invitons à nous rejoindre au restaurant "LA PIERRE AUX LOUPS" à PLAINE-DRANSE, à 10 h. Vous pouvez, si vous le désirez, laisser votre voiture au parking de PRÉ-LAJOUX et prendre le nouveau télésiège de PIERRE-LONGUE (en présentant votre carte de membre, un prix spécial de 20 F aller-retour vous sera accordé).

Le programme est le suivant : de 10 h à 11 h 30, réunion d'information sur la terrasse ; de 11 h 30 à 12 h, apéritif offert par l'association ; à partir de 12 h 30, déjeuner (salade "Pierre aux Loups", escalope savoyarde avec gratin et tomates provençales, fromage du pays, vacherin glacé avec coulis maison) au prix de 100 F par personne (menu enfant à 50 F : steak haché ou escalope, frites, dessert), boisson non comprise. **Il est très important** pour le restaurateur de connaître de façon très précise le nombre de repas à servir.

Voyez les conditions d'inscription en page 6. Merci de votre compréhension !

Lors de cette réunion, après sondage, seront décidées les activités que nous allons organiser : une sortie au barrage d'ÉMOSSON avec le Train suisse (départ de MARTIGNY) et une ou deux balades pédestres en montagne. Toutes les décisions qui seront prises seront affichées à temps au tableau des associations (face à l'Office du tourisme).

Un rendez-vous place de l'Eglise est prévu à 9 h 30 pour ceux et celles qui désireraient être emmenés en voiture.

Au conseil municipal

Au cours des dernières séances, le conseil municipal a :

- maintenu **INCHANGÉ** le taux des quatre taxes directes locales pour 1999 ;
- voté le budget primitif communal 1999 et les budgets annexes ;

- budget de la commune : 79 300 000 F (42 000 000 F en fonctionnement et 37 300 000 F en investissement) ;

- service des forêts : 820 000 F (738 000 F en fonctionnement et 82 000 F en investissement) ;

- eau-assainissement : 8 930 000 F (4 740 000 F en fonctionnement et 4 190 000 F en investissement) ;

- remontées mécaniques : 56 865 000 F (18 750 000 F en fonctionnement et 3 815 000 F en investissement) ;

- service du parking : 3 870 000 F (2 290 000 F en fonctionnement et 1 580 000 F en investissement) ;

- patrimoine immobilier : 725 000 F (160 000 F en fonctionnement et 565 000 F en investissement) ;

- voté les subventions à allouer aux diverses associations au titre de l'année 1999 pour un montant global de 5 720 000 F ;

- sollicité le concours de la D.D.E. pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la construction de trottoirs le long de la R.D. 22, entre le chef-lieu et Vonnes, selon un forfait de rémunération fixé à 73 830 F ;

- pris acte des avis favorables émis par les commissaires

enquêteurs : enquête parcellaire ouverte dans le cadre du projet de voie de liaison entre la voie communale n° 1 du Boude et la voie communale n° 3 du Petit-Châtel, en vue de l'acquisition de l'emprise de la parcelle cadastrée section A 3811 appartenant à la copropriété "Hameau des 4 Saisons ;

- décidé de faire engager une étude en vue de l'instauration d'une redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, etc.

NOUS allons nous retrouver bientôt à l'occasion de la traditionnelle réunion d'été, qui se tiendra cette année, comme l'an dernier, au restaurant d'altitude "LA PIERRE AUX LOUPS" à PLAINE-DRANSE. Conservant un excellent souvenir de la journée alpestre 1998, j'espère retrouver cette année la même ambiance de convivialité qui a présidé à cette dernière réunion estivale. Mon sentiment à l'égard de l'Assemblée Générale de 1998 est plus mitigé. Si l'assemblée a ratifié à l'unanimité des présents l'action de l'association, des critiques assez vives, quoique très limitées, se sont fait jour par la suite concernant principalement les tarifs des remontées mécaniques appliqués aux résidents et une position jugée trop laxiste vis-à-vis des représentants de la commune de Châtel.

Le mot du président

Il me semble que l'atmosphère des hauteurs sera plus propice aux discussions que la salle obscure d'un cinéma.

Aussi, je m'expliquerai plus en détail sur les deux points ci-dessus mentionnés, tenant d'ores et déjà à préciser ma position, qui est celle de mon prédécesseur à l'égard de la Municipalité, position qui continuera de s'inspirer d'un esprit de dialogue qui permet aussi d'affirmer notre personnalité et nos objectifs.

Je me réjouis de vous retrouver cet été à Châtel, espérant que vous serez nombreux début août à Plaine-Dranse.

Jean-Louis WACHE

... Pensée ...

"... Sur le chemin de l'amitié, ne laissez pas croître l'herbe !.."

A.-P. DUTRAMBLAY

Réalisations de l'association depuis sa création

- L'escalier reliant la route de la Suisse à la route du Linga (escalier couvert).
- Les trottoirs.
- Les chalets abris pour les poubelles.
- Le fleurissement de CHATEL.
- L'embellissement des façades des magasins de Châtel.
- Les restaurants du village avec terrasse.
- Le balisage des sentiers pédestres et V.T.T. dans le Val d'Abondance.
- Les bancs autour du lac de Vonnes (autres que ceux qui y étaient à l'origine).
- Les arrêts de neige aux arrivées des remontées mécaniques.
- De meilleures indications sur les pistes de ski.

Toutefois, l'essentiel de nos démarches auprès de la S.E.M. des remontées mécaniques a consisté, dès l'origine de l'association, à "négocier", lors de nos nombreuses réunions de concertation, l'obtention de conditions particulières de tarifs de forfaits pour tous les résidents.

Rappelons simplement qu'à l'origine, les résidents n'avaient droit qu'à deux forfaits par famille avec une réduction peu importante ; or, nous en sommes aujourd'hui pour CHATEL à cinq forfaits "séjour" et trois forfaits "saison", avec panachage possible.

Quant aux PORTES-DU-SOLEIL, les forfaits "saison" sont illimités quel que soit le nombre de résidents constituant la famille, cela à des tarifs très avantageux.

Il nous paraît nécessaire d'attirer votre attention sur le fait que la station de Châtel est la seule dans le secteur des "Portes-du-Soleil", mais aussi dans d'autres massifs, à maintenir, grâce à votre association, un tel niveau de conditions favorables aux résidents secondaires.

Dites-le autour de vous !



L'harmonie municipale de Châtel, "l'Echo Alpin"

Nous avons reçu de M. Jean Roques, un de nos adhérents, le texte suivant sur l'harmonie municipale de Châtel, "l'Echo Alpin".

Chaque année, l'HARMONIE MUNICIPALE de CHATEL nous fait découvrir ses talents cachés, suivant ses programmes variés à chaque saison, au carnaval, au printemps, au 14 juillet, à la Saint-Laurent, à la Belle Dimanche, à la Sainte-Cécile, au concert de Noël.

En effet, rappelons-nous en 1997, à l'occasion du cinquantième anniversaire du tourisme de Châtel, les musiciens avaient confectionné eux-mêmes leurs costumes savoyards, qu'ils ont portés ensuite lors de toutes leurs sorties.

Cette année, les musiciens ont effectué eux-mêmes des travaux d'agrandissement de leur salle de répétition, vu que le nombre de musiciens a augmenté ces dernières années, de nouveaux instruments ayant également été achetés tels que deux timbales et un xylophone, avec l'aide de la municipalité.

Lors de leur concert de la Sainte-Cécile, qui a eu lieu le 22 novembre 1998, les habitants de Châtel ont pu découvrir la salle de répétition transformée. Une nouvelle fois à l'occasion du concert du Nouvel An, le 30 décembre 1998, l'église Saint-Laurent de Châtel était trop petite pour accueillir les vacanciers et les nombreux résidents de notre belle station.

Les musiciens de l'Echo Alpin ont présenté un nouveau répertoire avec des morceaux de Noël tels que "Noël Blanc" et "Noël en traîneau", mais aussi des morceaux variés tels que "I go to the market" ou encore "Poker rag".

Merci à la présidente de l'Echo Alpin, Catherine TOCHET, des informations recueillies par Jean ROQUES, membre de l'Association des résidents de Châtel.



Sortie Vallée Blanche

Une erreur s'est produite dans notre bulletin n° 38 en ce qui concerne le prix de cette sortie... Il fallait lire **580 F** et non **850 F** (erreur de transcription) et nous vous prions de bien vouloir nous excuser. Cette sortie s'est déroulée le samedi 3 avril sous un magnifique soleil ; très bonne organisation et merveilleux souvenir pour les sept participants de cette sortie.

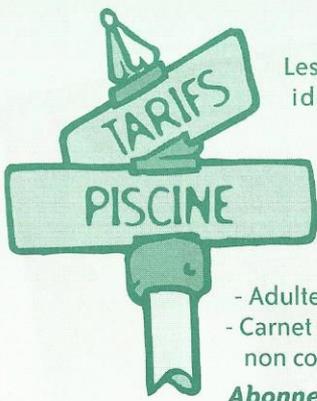
L'exposé-débat sur la "mondialisation à l'heure de l'euro"

présentée par M. Georges BRONDEL, directeur général honoraire à la Cour européenne, aura lieu fin décembre 1999. La date exacte vous sera communiquée dans notre prochain bulletin.

... Parole ...

"... Il n'est pas de bien plus précieux que de s'appartenir soi-même..."

SÉNÈQUE



Les tarifs de la saison d'été 1999 seront identiques à ceux de l'année 1998 (rappel).

Clientèle individuelle

- Enfant 19,00 F
- Carnet de dix entrées non consécutives 170,00 F
- Adultes 22,00 F
- Carnet de dix entrées non consécutives 200,00 F

Abonnements

- Semaine enfants 95,00 F
- Semaine adultes 110,00 F
- Quinzaine enfants 175,00 F
- Quinzaine adultes 200,00 F
- Saison résidents enfants 305,00 F
- Saison résidents adultes 350,00 F

Lecons de natation

- Cours individuel 55,00 F
- Cours collectif 42,00 F



• SAISON ÉTÉ 1999 •

Individuels Groupes

1 trajet aller-retour

- 1^{re} catégorie 33,00 F 28,00 F
- 2^e catégorie 23,00 F 20,00 F
- 3^e catégorie 43,00 F 36,00 F

Définition des catégories

- 1^{re} catégorie :
Télécabine débrayable Superchâtel
Télesiège débrayable de Pierre-Longue
- 2^e catégorie :
Télesiège pinces fixes du Morclan
Télesiège pinces fixes des Rochassons
- 3^e catégorie :
Télécabine Super-Châtel + télesiège du Morclan
Télesiège de Pierre-Longue + télesiège des Rochassons
- Familles :
Gratuit au-delà de la troisième personne du même foyer fiscal

LES GRANDES DATES DE L'ÉTÉ A CHATEL

- Samedi 3 et dimanche 4 Fête du Parapente
- Samedi 10 Montée du Morclan (course pédestre)
- Dimanche 11 Marche familiale au col des Portes-du-Soleil
- Mercredi 14 Fête Nationale Française
- Du samedi 17 au samedi 24 Semaine sérésienne d'animation
- Dimanche 18 Concours de pêche au lac de Vonnes
Concours de bûcherons
- Mercredi 21 Fête Nationale Belge



- Dimanche 1^{er} La Châtelanne (course de V.T.T.)
- Judi 5 Réunion d'information de l'association au restaurant "La Pierre aux Loups" à 10 h
- Dimanche 8 Concours de pêche au lac de Vonnes
Fête de la Saint-Laurent
Fête du Village avec défilé de chars
- Dimanche 22 Fête de la Belle Dimanche
Fête des Alpes



• TARIFS POUR LUGE •

	Individuelle	Accompagnée
1 montée	18,00	24,00
3 montées	48,00	66,00
5 montées	80,00	110,00
10 montées	145,00	195,00

Enfants de moins de 3 ans non admis
Enfants de moins de 8 ans : obligatoirement accompagnés
Tarifs groupes sur demande



Pré-la-Joux, Plaine-Dranse, Col de Bassachaux

- Individuels 23,00 F
- Groupes 20,00 F

⁽¹⁾ Minibus gratuit sur le parcours Plaine-Dranse/Col de Bassachaux
⁽²⁾ Prise en charge de 6,00 F pour les clients démunis de tickets de remontées mécaniques

Portes-du-Soleil

← ABONNEMENTS →

Châtel

	Individuels		Groupes		Famille	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
1 jour	75 F	55 F	68 F	50 F	63 F	46 F
6 jours	300 F	200 F	270 F	180 F	252 F	168 F
Saison	600 F	400 F			504 F	336 F

Saison été normale	
Adultes	400,00 F
Enfants	300,00 F
Saison été parapentiste	
Tarif unique	250,00 F

ÉCHANGE saison PORTES-DU-SOLEIL hiver 1998/1999 = saison PORTES-DU-SOLEIL été 1999

ÉCHANGE saison CHATEL hiver 1998/1999 = saison CHATEL été 1999

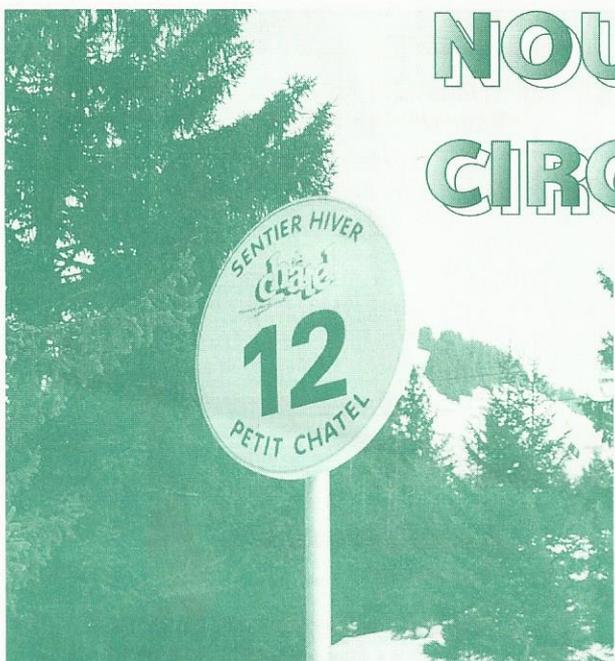
Avec toutes les félicitations à tous les participants,
bien courageux !..

Photos : Studio Yvon CHATEL



Photos : Studio Déclic Photo. CHATEL

NOUVEAU A CHATEL : CIRCUITS RAQUETTES



PPLUSIEURS sentiers aménagés et balisés pour les promeneurs pour découvrir la nature hivernale dans toute sa beauté et sa diversité.

Une série de balades accessibles à tous, à condition d'être bien équipé et renseigné.

N'hésitez pas à demander conseil à l'Office de tourisme sur l'état des sentiers et du manteau neigeux.

Un plan des circuits vous est remis gracieusement à l'Office de tourisme.

- Circuit du Petit-Châtel (deux à trois heures)
- Sentier du Châtelan
- Sentier de Châtel au col de Morgins (deux à trois heures)
- Circuit de Super-Châtel

Le Val d'Abondance approuvé

La région Rhône-Alpes a voté des crédits concernant le projet de station du Val d'Abondance, regroupant les trois stations de la vallée du même nom. Le montant global du projet s'élève à 23,5 millions de francs. "Ces communes connaissent des différences dans leur développement, mais ont en commun le fait d'être des stations de moyenne montagne." Il est ressorti de ce travail l'importance de l'activité touristique de la vallée, qui offre une capacité d'hébergement de plus de 30 000 lits.

Le maintien d'une agriculture dynamique basée sur les productions de fromage d'Abondance a également été souligné.

Au registre des points forts, c'est avant tout la remarquable complémentarité entre les trois stations qui a retenu l'attention. Abondance est caractérisée par son patrimoine et son important potentiel d'accueil des enfants.

La Chapelle-d'Abondance se distingue par la qualité et le volume de son hôtellerie et Châtel par l'ampleur de son domaine skiable ouvert sur les Portes-du-Soleil.

Il a été souligné "le manque de coopération entre les trois stations et les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités et les sociétés de remontées mécaniques".



Les Vieilles Planches

Il y a des rendez-vous qu'il ne faut pas manquer... Participation à un slalom géant ou une boucle de ski de fond, certains sportifs n'hésitent pas à participer aux deux disciplines !

L'ambiance était assurée : un chaudron de vin attendait les concurrents. Pour cette douzième édition, tout était au rendez-vous : les copains, l'ambiance, la sportivité et bien sûr l'amitié qui réunit 120 personnes autour d'un repas à l'Alti 1000.



Un beau Ski d'Or

Aux épreuves des 10 et 11 avril, dans la station des Ménuires, Fanny CORDONNIER (16 ans) a terminé deuxième aux épreuves.

Toutes nos félicitations à cette jeune sportive !



LU dans la PRESSE!



Jamais deux sans trois !

Le proverbe dit "Jamais deux sans trois"... C'est ce qui est arrivé à l'E.S.F. de Châtel pour avoir eu le plaisir de décerner un troisième Chamois d'Or de la saison.

Stéphane Holstein (22 ans), résident au chalet "Les Fermes", étudiant en école d'ingénieur en informatique, a eu l'honneur de se voir attribuer l'or de cette médaille. Toutes nos félicitations !



CHATEL : en attendant la station intercommunale

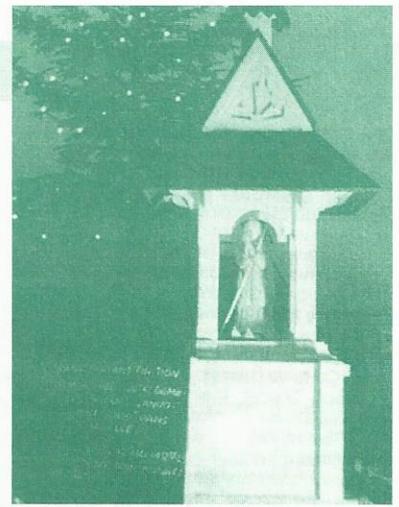
"La loi sur l'eau de 1992 nous impose de prendre des mesures" précise Dominique ROCH, ingénieur conseil. "Une nouvelle entité a été créée, un syndicat à la carte, regroupant les communes d'Abondance, Châtel et La Chapelle". Il a pour but de mettre en place le schéma de station intercommunale d'une capacité de 25 000 habitants, dont l'implantation n'a pas encore été décidée. Si cette démarche n'aboutit pas, la station actuelle à laquelle sont reliées les communes de Châtel et de La Chapelle sera redimensionnée et mise aux normes.

"L'assainissement est un dossier lourd à gérer ; tout ne peut être résolu du jour au lendemain... A l'heure actuelle, des eaux usées sont encore rejetées dans la nature sans être traitées, car il reste malheureusement des rejets sauvages..." Afin de pallier les défauts des installations de la station en période d'affluence, des travaux ont été entrepris, dont ceux concernant le collecteur principal. Pour un montant de 1,5 MF, ce collecteur peut désormais éliminer les eaux parasites qui surchargeaient la station. "La loi sur l'eau exige aussi la préservation des ressources vis-à-vis de la pollution." Dans ce cadre, Châtel a engagé des procédures de protection des périmètres de captage d'eau potable.

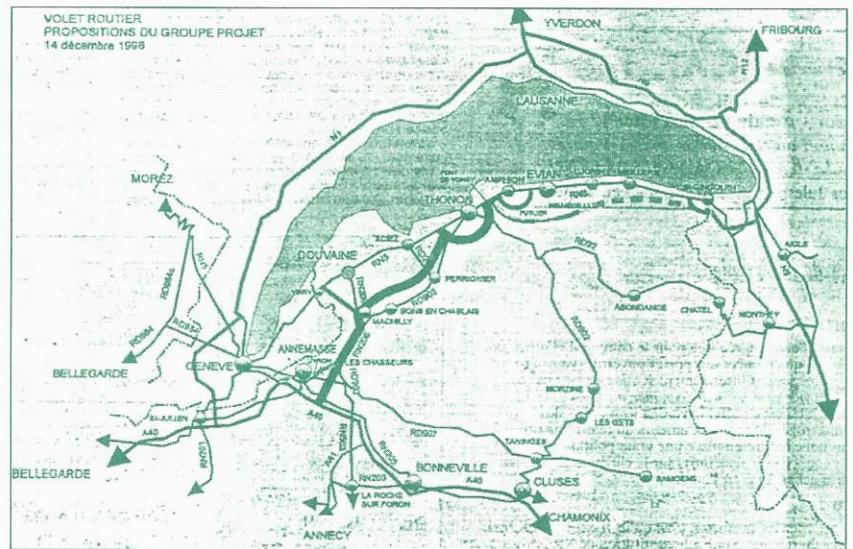
La Vierge aux Skieurs

Sur le parvis de l'église de CHATEL, on peut voir une petite chapelle en bois abritant une statue de la Vierge sur les skis, accueillant les fidèles et vacanciers de Pâques.

C'est une œuvre du sculpteur sur bois bien connu, Max Misztal.



Désenclavement du Chablais



12^e Raid des Portes-du-Soleil

Le 12^e Raid des Portes-du-Soleil s'est déroulé du 14 au 19 mars dans le fabuleux domaine skiable franco-suisse des Portes-du-Soleil. Les équipes se composent de quatre ou cinq personnes, dont au moins une femme, et doivent évoluer soudées car seul le temps du dernier arrivé est pris en considération. Le raid alterne les descentes sur pistes et hors-pistes, les montées en peau de phoque, les descentes en raquettes et course d'orientation à la boussole.

Tous les concurrents garderont un excellent souvenir de ce raid, où une ambiance exceptionnelle a régné. Alors, pensez-y l'année prochaine !..

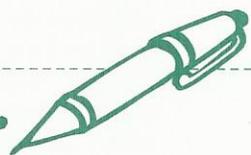
Sur la bonne voie...

Le schéma global de désenclavement du Chablais, d'Annemasse à Saint-Gingolph, vient d'être approuvé par les élus et acteurs socio-économiques, à quelques réserves près. Il s'agit désormais d'obtenir l'accord du ministre des Transports, puis de réunir les financements nécessaires.

Viendra ensuite le passage des travaux. Le désenclavement semble enfin bien parti...

Tirage par l'Imprimerie du Commerce (Villefranche), en 700 exemplaires

• Bulletin d'inscription à la réunion d'information d'été •



NOM, prénom

N° adhérent

Adresse

Cadre à compléter

Résidence à Châtel

Adultes	Enfants

Nota : pour conserver l'intégralité des textes, vous pouvez photocopier ce bulletin pour votre inscription

Nombre de participants

à la réunion

au repas pris en commun

Date limite d'inscription :

Par expédition à la B.P. 34, Poste de Châtel, au plus tard le **2 août 1999**

Par dépôt : à la boîte réservée à cet effet à l'Office de tourisme

Signature



CHATEL : en attendant la station intercommunale

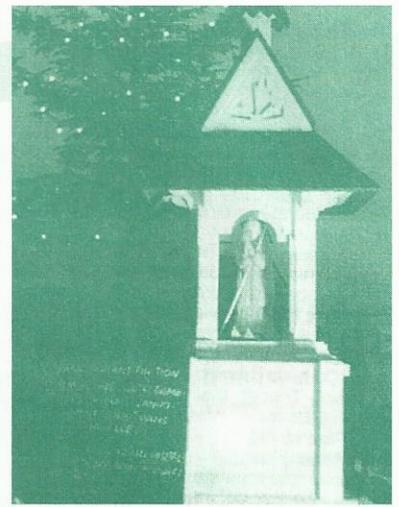
"La loi sur l'eau de 1992 nous impose de prendre des mesures" précise Dominique ROCH, ingénieur conseil. "Une nouvelle entité a été créée, un syndicat à la carte, regroupant les communes d'Abondance, Châtel et La Chapelle". Il a pour but de mettre en place le schéma de station intercommunale d'une capacité de 25 000 habitants, dont l'implantation n'a pas encore été décidée. Si cette démarche n'aboutit pas, la station actuelle à laquelle sont reliées les communes de Châtel et de La Chapelle sera redimensionnée et mise aux normes.

"L'assainissement est un dossier lourd à gérer ; tout ne peut être résolu du jour au lendemain... A l'heure actuelle, des eaux usées sont encore rejetées dans la nature sans être traitées, car il reste malheureusement des rejets sauvages..." Afin de pallier les défauts des installations de la station en période d'affluence, des travaux ont été entrepris, dont ceux concernant le collecteur principal. Pour un montant de 1,5 MF, ce collecteur peut désormais éliminer les eaux parasites qui surchargeaient la station. "La loi sur l'eau exige aussi la préservation des ressources vis-à-vis de la pollution." Dans ce cadre, Châtel a engagé des procédures de protection des périmètres de captage d'eau potable.

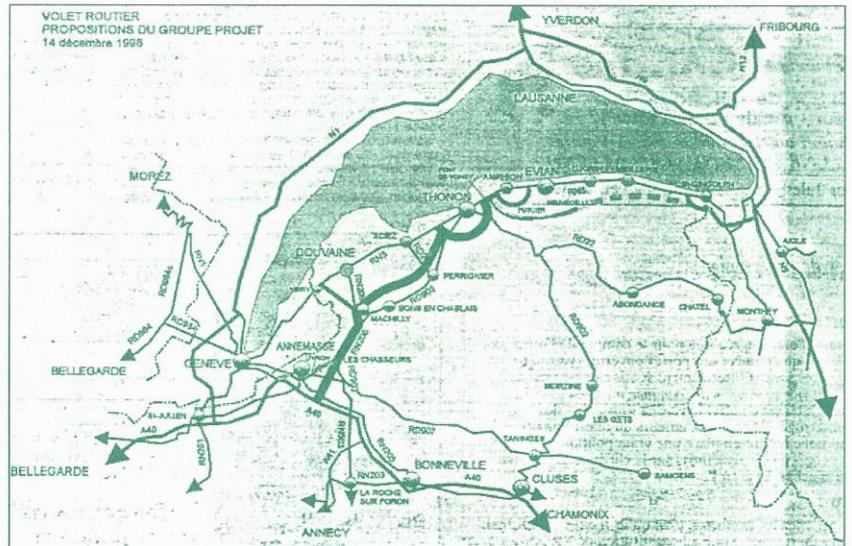
La Vierge aux Skieurs

Sur le parvis de l'église de CHATEL, on peut voir une petite chapelle en bois abritant une statue de la Vierge sur les skis, accueillant les fidèles et vacanciers de Pâques.

C'est une œuvre du sculpteur sur bois bien connu, Max Misztal.



Désenclavement du Chablais



12^e Raid des Portes-du-Soleil

Le 12^e Raid des Portes-du-Soleil s'est déroulé du 14 au 19 mars dans le fabuleux domaine skiable franco-suisse des Portes-du-Soleil. Les équipes se composent de quatre ou cinq personnes, dont au moins une femme, et doivent évoluer soudées car seul le temps du dernier arrivé est pris en considération. Le raid alterne les descentes sur pistes et hors-pistes, les montées en peau de phoque, les descentes en raquettes et course d'orientation à la boussole.

Tous les concurrents garderont un excellent souvenir de ce raid, où une ambiance exceptionnelle a régné. Alors, pensez-y l'année prochaine !..

Sur la bonne voie...

Le schéma global de désenclavement du Chablais, d'Annemasse à Saint-Gingolph, vient d'être approuvé par les élus et acteurs socio-économiques, à quelques réserves près. Il s'agit désormais d'obtenir l'accord du ministre des Transports, puis de réunir les financements nécessaires.

Viendra ensuite le passage des travaux. Le désenclavement semble enfin bien parti...

Tirage par l'Imprimerie du Commerce (Villefranche), en 700 exemplaires

• Bulletin d'inscription à la réunion d'information d'été •

NOM, prénom

N° adhérent

Adresse

Cadre à compléter

Résidence à Châtel

Adultes	Enfants

Nota : pour conserver l'intégralité des textes, vous pouvez photocopier ce bulletin pour votre inscription

Nombre de participants

à la réunion

au repas pris en commun

Date limite d'inscription :

Par expédition à la B.P. 34, Poste de Châtel, au plus tard le **2 août 1999**

Par dépôt : à la boîte réservée à cet effet à l'Office de tourisme

Signature

ÉCLIPSE SOLAIRE du 11 août 1999

1. GÉNÉRALITÉS

Une éclipse solaire consiste en l'occultation du Soleil par la Lune, qui passe entre le Soleil et la Terre.

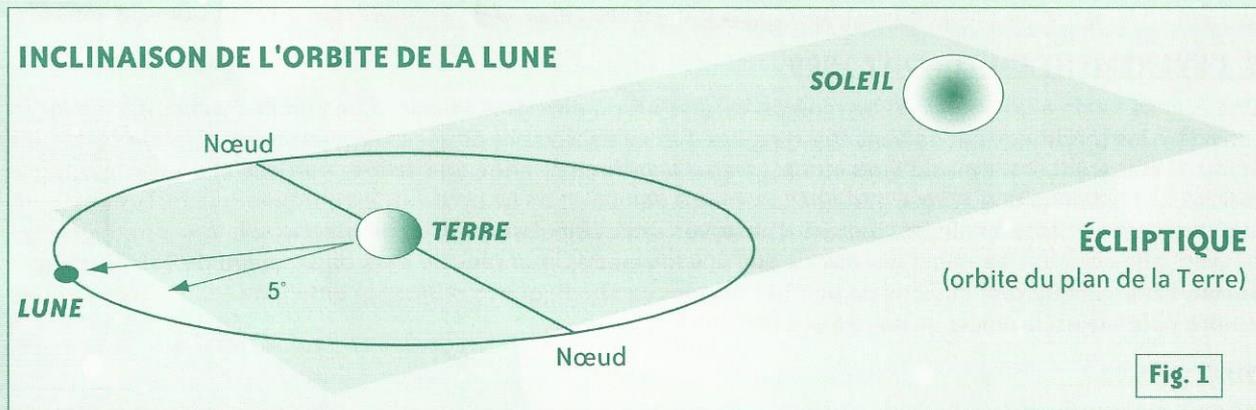
Cette occultation n'est perçue - comme expliqué plus loin - que sur une partie de la Terre.

Cette éclipse peut être soit totale, soit partielle, soit annulaire selon que le Soleil est entièrement ou partiellement occulté.

2. CONDITIONS POUR L'OCCURRENCE D'UNE ÉCLIPSE

La Terre tourne autour du Soleil en 365,242 jours selon une orbite elliptique proche d'une orbite circulaire et qui forme avec le Soleil un plan appelé écliptique. La Lune tourne autour de la Terre en environ vingt-huit jours.

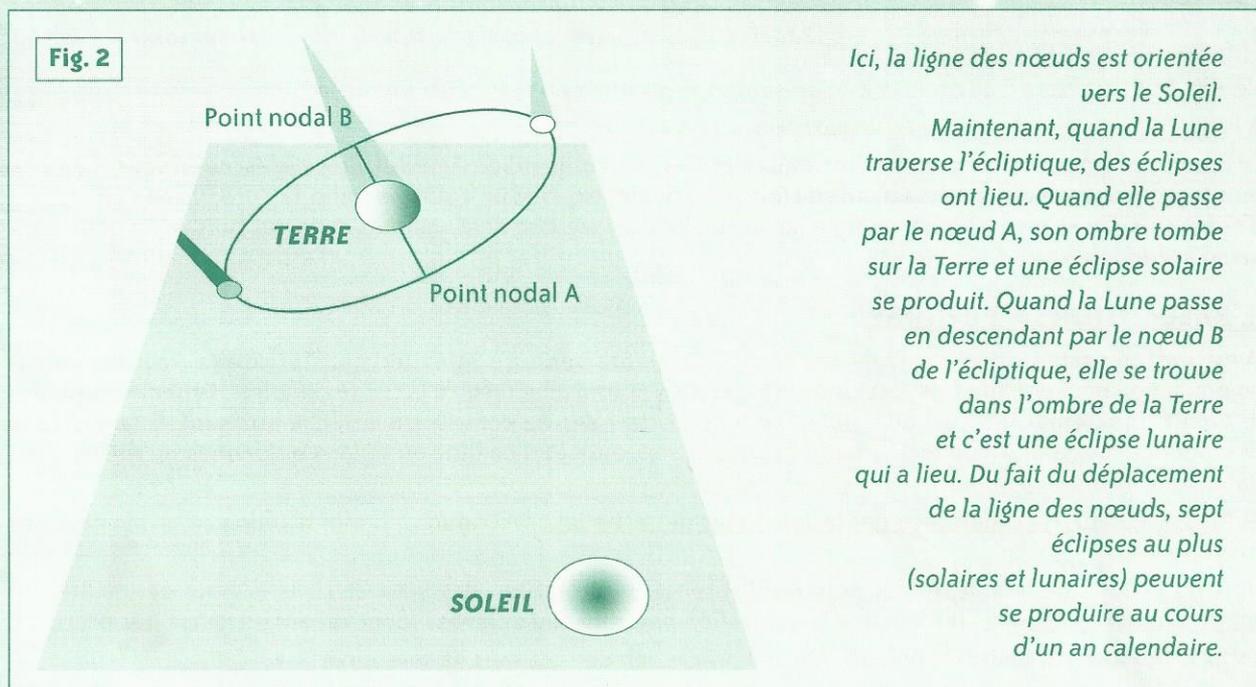
Si le plan de l'orbite de la Lune autour de la Terre se confondait avec le plan de l'orbite de la Terre, la Lune devrait s'interposer entre la Terre et le Soleil tous les vingt-huit jours. Mais ce n'est pas le cas : le plan de l'orbite de la Lune fait avec le plan de l'écliptique un angle d'environ 5° , si bien que la Lune se trouve tantôt en-dessous, tantôt au-dessus du plan de l'écliptique (voir figure 1). Cela veut dire que l'orbite de la Lune traverse celui-ci deux fois tous les vingt-huit jours et qu'à ce moment la Lune se trouve dans le même plan que le Soleil et la Terre. Les points où l'orbite de la Lune (autour de la Terre) traverse le plan de l'écliptique s'appellent les points nœuds ou nœuds. Il y a le nœud ascendant et le nœud descendant.



La **première condition** pour avoir une éclipse est que le Soleil, la Terre et la Lune se trouvent dans un même plan, c'est-à-dire que la Lune se trouve à un nœud.

Deuxième condition : il faut que ce nœud se trouve sur la ligne d'axe Terre-Soleil (voir figure 2). Comme Terre et Lune tournent autour du Soleil, la ligne des points nœuds se trouve dans l'axe Terre-Soleil environ tous les six mois.

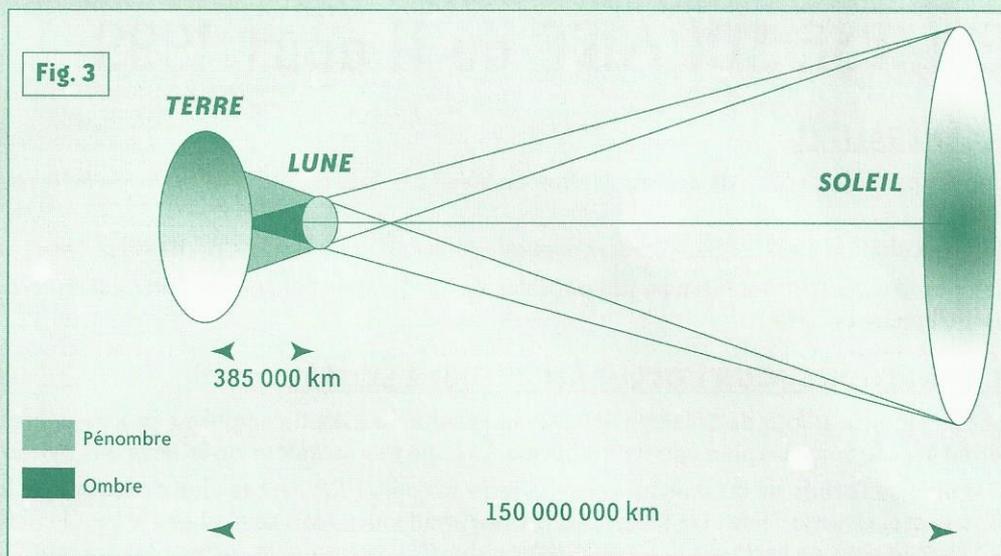
Troisième condition : il faut que la distance Terre-Lune soit telle que le cône d'ombre de la Lune atteigne la Terre (voir figure 3, où l'échelle des distances n'est pas respectée). On peut comprendre que si la Lune était plus éloignée de la Terre qu'elle ne l'est, il n'y aurait pas d'éclipse.



Comme
indiqué
sur la figure 3,
la distance de la
Terre à la Lune est
d'environ 385 000
kilomètres.

Ceci correspond
à une vitesse dans
l'espace et par rap-

port à la Terre d'environ 3 600 km/h. De plus, il est intéressant de savoir que les marées terrestres, dues en grande partie aux forces de gravité de la Lune, ralentissent le mouvement de celle-ci. En conséquence, en accord avec les lois de la gravité, la distance de la Lune à la Terre augmente progressivement à raison d'environ cinq centimètres par an. Dans environ 600 000 000 années, la Lune apparaîtra plus petite de 10 % par rapport à maintenant et il viendra un temps où le soleil ne sera plus éclipsé par la Lune ; mais nous avons encore du temps devant nous !..



3. L'ÉVÉNEMENT DU 11 AOUT 1999

Une éclipse totale à un endroit déterminé de la Terre est un phénomène assez rare : on l'aura compris lorsqu'on considère les conditions qui doivent être remplies. Le ciel s'assombrit progressivement, la température baisse, les animaux marquent des signes d'inquiétude. La grande différence entre une éclipse partielle et une éclipse totale réside dans le fait qu'une éclipse partielle continue à éblouir et on ne peut voir la couronne solaire. Les quelques minutes d'une éclipse totale permettent d'observer sans éblouissement les éruptions solaires, protubérances pouvant atteindre des hauteurs de plus de 500 000 kilomètres (soit plus du tiers du diamètre du soleil), libérant autant d'énergie que cent millions de bombes nucléaires. On dit que la différence entre une éclipse totale et une éclipse partielle est la même qu'entre 5 et 1 000 000.

OÙ ET QUAND ?

Où ? La zone de totalité en France consiste en une bande de terrain large d'une centaine de kilomètres, bordée au nord par une ligne oblique allant approximativement d'Abbeville à Charleville-Mézières/Luxembourg et environ cent kilomètres plus au sud par une ligne parallèle allant du Havre à Strasbourg, l'axe de cette bande passant par Noyon et Metz.

Quand ? Pour quelqu'un se trouvant à l'intérieur de la zone de totalité, cette dernière aura lieu à par exemple :

	Heure légale		
Abbeville	à 12 h 22	Premier contact : 11 h 02	Dernier contact : 13 h 42
Strasbourg/Boerch	à 12 h 31	Premier contact : 11 h 12	Dernier contact : 13 h 54
Pour Châtel :			
Eclipse partielle max.	à 12 h 27	Premier contact : 11 h 10	Dernier contact : 13 h 53

L'éclipse à Châtel sera d'environ 95 % et présentera le secteur non occulté au sud de la Lune.

A Paris, l'éclipse sera de 99 % avec le maximum à 12 h 22.

La durée de l'éclipse totale est d'environ deux minutes, mais dépend de l'endroit d'où elle est observée : elle est la plus longue sur l'axe central de la bande de totalité et diminue quand on s'éloigne. Enfin, la durée va en s'allongeant d'ouest en est avec un maximum en Roumanie, où elle dure environ deux minutes et demie, puis va en diminuant jusqu'aux Indes.

4. PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Il est indispensable de se protéger les yeux de manière sérieuse et éviter tout "bricolage", car un défaut de protection peut entraîner des accidents très graves pouvant aller jusqu'à la cécité complète. **Eviter de regarder le Soleil directement.** En aucune façon les lunettes solaires ne constituent un filtre suffisant. Il faut utiliser des lunettes spéciales à monture cartonnée et pas chères, munies d'un filtre en Mylar. Ces lunettes seront vendues par divers organismes.

Autre précaution : ne jamais regarder le Soleil avec des jumelles ; ceci pourrait brûler la rétine en un simple coup d'œil...

Hors de la zone de totalité, il faut proscrire l'absence de protection des yeux et, dans la zone de totalité - et seulement durant celle-ci - les lunettes de protection pourront être enlevées (donc durant un temps très court).

Enfin, il faut bien surveiller les enfants. Aucune précaution dans ce sens ne sera superflue.

